

CANADA
 PROVINCE DU QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le lundi 3 mai 2010 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRESENTS: Maire Donald Badger
 Conseillers: #1 Lisa Merovitz,
 #2 Joann McBrine, #3 Julian Tuer, #4 Frank Simms
 #5 Stanley Horne, #6 Cedric Briggs ainsi que
 l'inspecteur municipal Charles Brunelle et la
 Directrice-générale Carrol Kralik.

ORDRE DU JOUR

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL
4.	AFFAIRES DE LA REUNION PRECEDENTE
5.	URBANISME
5.1	- Rapport du comité consultatif d'urbanisme - Avis de motion règlement sur les dérogations mineures - Demande de dérogation mineure #042 - Demande de dérogation mineure #043 - Changement de nom sur 2 sections privées du chemin Island - Cantine sur roues au Motel Beaver Pond? - Demande de prolongation de délai afin que des règlements d'urbanisme soient en conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC - Avis de motion concernant des coûts maximaux pour une coupe de bois
6.	RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
7.	CORRESPONDANCE
7.1	- La MRC regarde pour faire l'achat de composteurs en groupe
7.2	- Séance d'information sur le PDZA le 13 mai 2010
7.3	- Copie d'une résolution de la Commission Scolaire Val des Cerfs
7.4	- Fermeture du compte de banque de la Société Historique de Bolton-Ouest
7.5	- Demande d'autorisation pour qu'un vélothon circule dans Bolton-Ouest
7.6	- FQM mobilisation concernant le financement du recyclage
8.	ADMINISTRATION
8.1	- Demande de la Ville de Sherbrooke de verser la taxe sur les services téléphoniques directement à la Ville de Sherbrooke
8.2	- Dépôt du rapport financier 2010, 1 ^{er} trimestre
8.3	- La tonte du gazon à l'Hôtel de Ville, été 2010
8.4	- Information concernant la bibliothèque à Waterloo
9.	INCENDIE
9.1	- Rapport pour le mois d'avril 2010
10.	CHEMINS
10.1	- Nomination d'un vérificateur externe-programme d'aide à l'entretien du réseau routier
11.	VARIA
12.	COMPTES À PAYER
13.	PÉRIODE DE QUESTIONS

#054-0510

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseiller Simms
 appuyé par conseiller Briggs & résolu à l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'amendé.

#055-0510

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Horne
 appuyé par conseillère McBrine & résolu à l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion

régulière du 6 avril 2010 soit adopté tel que rédigé.

5.

URBANISME

5.1

AVIS DE MOTION

a été donné par conseiller Horne QU' à une réunion subséquente, un règlement sera adopté afin d'amender le règlement #268 & #268.1.2007 concernant des frais pour des dérogations mineures. Nous disposerons de la lecture dudit règlement à l'adoption.

#056-0510

Rapport du comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par conseiller Simms
appuyé par conseiller Tuer
et résolu à l'unanimité QUE le rapport du comité consultatif d'urbanisme soit approuvé tel que rédigé.

#057-0510

Dérogation mineure #042- #lot P352 (725 Stagecoach) - Zone municipale PRES-4

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée de propriétaire au 725 chemin Stagecoach, lot #P352;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est de réduire la marge de recul arrière applicable au bâtiment accessoire (hangar) à 0.65 mètre plutôt que 1.5 mètres tel que stipulé à l'article 6.1.1.3 du règlement #264-2008;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère
McBrine

appuyé par conseiller Horne
& résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #042 afin de réduire la marge de recul arrière applicable au bâtiment accessoire (hangar) à 0.65 mètre plutôt que 1.5 mètres tel que stipulé à l'article 6.1.1.3 du règlement #264-2008.

#058-0510

Dérogation mineure #043-#lot 400-15 (18 des Hauteurs)- Zone municipale RES-1

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée de propriétaire au 18 chemin des Hauteurs, lot #P352;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est de réduire la marge de recul avant applicable au bâtiment principal (résidence) à 15 mètres plutôt que 25 mètres tel que stipulé à l'article 5.1.1 du règlement #264-2008;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseillère McBrine & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #042 afin de réduire la marge de recul avant applicable au bâtiment principal (résidence) à 15 mètres plutôt que 25 mètres tel que stipulé à l'article 5.1.1 du règlement #264-2008.

AVIS DE MOTION

a été donné par conseiller Horne QU'à une réunion subséquente, un règlement sera adopté concernant les coûts maximaux pour des coupes de bois. Nous disposerons de la lecture dudit règlement à l'adoption.

6.

#059-0510

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposé par conseillère McBrine appuyé par conseiller Simms & résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur municipal soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$55.20 et celui pour l'inspecteur en voirie au montant de \$245.20.

PERMIS ÉMIS

Voir liste ci-jointe

7.

CORRESPONDENCE

7.1

La MRC regarde pour faire l'achat de composteurs en groupe pour diminuer les coûts.

7.2

Une soirée d'information, de discussion et de consultation dans le cadre du PDZA aura lieu le 13 mai 2010 à Sutton.

7.3

La commission scolaire Val des Cerfs nous a envoyée une copie de leur résolution appuyant la tenue des élections scolaires et municipales simultanées dès 2013.

7.4

La Société Historique de Bolton-Ouest a fermé leur compte bancaire et a donné des fonds au montant de \$662.42 au <St. Andrew's Restoration Committee>

7.5

#060-0510

Demande d'autorisation - La Fondation Jacques-de Champlain

ATTENDU QUE le vélothon de la Fondation Jacques-de Champlain aura lieu dimanche le 11 juillet 2010;

ATTENDU QU'ils prendront la Route 243 à Bolton-Ouest;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports demande copie des autorisations municipales des municipalités concernées;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseiller Simms & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise le passage du vélothon de la Fondation Jacques-de Champlain sur la Route #243 à Bolton-Ouest dimanche le 11 juillet 2010.

7.6

#061-0510

Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion de matières résiduelles

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller
Briggs
appuyé par conseillère Merovitz
et résolu à l'unanimité :

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à M. Jean Charest, premier ministre du Québec, Mme. Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, Mme. Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, M. Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, M. André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, M. Bernard Généreux, président de la Fédération

Québécoise des Municipalités, M. Pierre Paradis, député de la circonscription Brome-Missisquoi.

8.

ADMINISTRATION

8.1

#062-0510

Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipalité* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Tuer appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, au Centre d'urgence 9-1-1 et de répartition police et incendie de la Ville de Sherbrooke, dont le siège social est situé au 400 rue Marquette, Sherbrooke, Québec J1H 1M4, pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la municipalité de Bolton-Ouest tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

8.2

Le rapport financier pour le 1^{er} trimestre 2010 a été déposé.

8.3

#063-0510

La tonte du gazon à l'Hôtel de Ville - été 2010

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a affiché le 8 avril 2010 une offre de service pour une personne de faire la tonte de gazon à l'Hôtel de Ville ;

ATTENDU QUE la date limite pour déposer une candidature était le 22 avril 2010 ;

ATTENDU QU'au 22 avril 2010, il y avait une candidature : Peter Kralik

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère
McBrine
appuyé par conseiller Horne et
résolu à l'unanimité QUE la municipalité de
Bolton-Ouest engage les services de Peter Kralik
afin de passer le râteau au printemps au taux de
\$35.00/heure, et faire la tonte de gazon et le
fauchage aux deux semaines au taux de \$35.00 la
visite.

8.4

Les résidents de Bolton-Ouest ont le droit
d'utiliser des services de la bibliothèque à
Waterloo. Les services sont gratuits pour des
enfants et les adultes doivent payer \$15.00
par année.

9.

INCENDIE

9.1

Il n'y a eu aucun événement pour le mois d'avril
2010.

10.

CHEMINS

10.1

#064-0510

Nomination d'une vérificateur externe -Programme
d'aide à l'entretien du réseau routier local-
Compensation de base au municipalités

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé
une compensation de \$121,729 pour l'entretien du
réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans
les délais signifiés pour le dépôt de la reddition
des comptes l'annexe B dument complétée;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Horne
appuyé par conseiller Simms
et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de
Bolton-Ouest mandate la firme Raymond, Chabot,
Grant, Thornton comme la vérificateur externe afin
de compléter l'annexe B concernant le reddition
des comptes.

11.

VARIA

On travaille sur un pamphlet sur les coûts pour
des déchets afin de sensibiliser la population de
Bolton-Ouest de faire plus de recyclage.

12.

COMPTES A PAYER

Solde à la banque le 31.03.10	\$	273,170.93
Dépenses avril 2010		111,021.23
Dépôts avril 2010		118,557.77
Solde à la banque le 30.04.10	\$	280,707.77 +
GIC \$464,269.91 + GIC \$46,405.98 (fonds de parcs & terrain de jeux)		

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les comptes des mois d'avril/mai 2010 au montant de \$110,304.75 (voir liste ci-jointe)

#065-0510

Paielement des comptes

Proposé par conseillère McBrine
appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE les comptes des mois d'avril/mai 2010 au montant de \$110,304.75 soient payés.

13.

Période de questions

+/- 13 personnes assistaient

Les visiteurs ont été intéressés à savoir des nouvelles concernant l'entente récréation/culture avec la Ville de Lac-Brome, on attend toujours un offre de la Ville de Lac-Brome & on attend toujours une réponse concernant notre contre-offre concernant le service de protection incendie.

Proposé par conseillère Merovitz que la réunion se termine à 21h00.

Adopté

Carrol Kralik
Directrice-générale

Donald Badger
Maire

PROCHAINE REUNION RÉGULIERE DU CONSEIL LUNDI
LE 7 JUIN 2010 À 19H30.